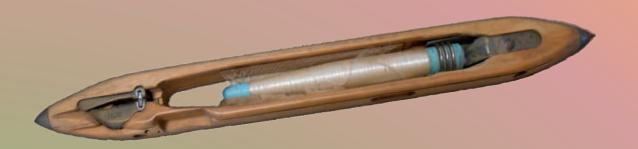
LA NAVETTE CASAMONTOISE





Chirassimont 2019

COMMERCE - ARTISANAT - INDUSTRIE - SERVCES

TISSUS TECHNIQUES

SA STEVTISS 04 77 62 43 13

MULTI SERVICES EN ESPACES VERTS

Patrice VALOIS 06 70 91 26 93

AIDE PETITS TRAVAUX - BRICOLAGE

Alain DERRAC 06 62 79 61 25

Sébastien DESAGE CRÉATIONS

06 21 07 08 53

s.desage@hotmail.fr

CONSEILLER ET MANAGER IMMOBILIER I@D FRANCE

Expert Viager Jean-Marc FOURNIER

06 08 58 79 99

jeanmarc.fournier@iadfrance.fr

www.iadfrance.fr

TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT Location d'engins avec chauffeur

TERRIER TP

06 14 76 05 74

MACONNERIE COUVERTURE FACADE

SAS FUYATIER 04 77 62 44 83

AIDE A DOMICILE - SERVICES MULTIPLES

Jean GERVAIS 06 74 58 39 39

MENUISERIE CHARPENTE

L'ARTISANALE DU BOIS 04 77 62 42 46

BOULANGERIE BIO

« A PARTS EGALES » - D'ALÉO Jean-Luc 06 11 75 70 83

LE CASAMONTOIS

Cassandre DELL'OSTE 09 52 24 29 09

SOPHROLOGUE DIPLOMÉE

Florence LABOUTIERE

06 25 67 58 18

Démarche personnelle et volontaire pour une meilleure connaissance de soi

Pratique basée sur la respiration

Exercices de détente, de concentration et

de visualisation

Séances individuelles ou collectives

PRODUCTEURS

GAEC FERME BOLVY

Gilles, Agnès et Laëtitia « 574 Chemin de Bûchère »

04 77 62 45 50 **VENTE A LA FERME**

Fromages vaches, chèvres, mélangés et brebis

LE POTAGER DE NENETTE

Séverine BAUDINAT « 1060 Chemin de la Sauvetey »

06 77 05 24 74

VENTE DIRECTE Légumes de saison

Vente au détail ou de paniers

ACCUEIL EN GITE RURAL

MONTMIRONT

NID D'IRVANA

Mme et M. TOURRET - 06 89 93 86 41 M. MORET - 04 77 62 45 97 - 06 78 12 08 54

AU CASA MON JOLI TOIT

LA CLÉ DES CHAMPS

Mme et M. DANIERE – 04 77 62 46 93 Mme et M. PARDON 04 77 62 41 26

ASSISTANTS MATERNELS

BERGEON Thérèse

06 40 49 14 65

BERGEON Christian 06 89 47 44 05

127, Route de St Just

127. Route de St Just

CHAMBOST Julie 06 45 28 36 13 267, Chemin de Valfort

Secrétariat de mairie

35 place de l'Eglise **42114 CHIRASSIMONT**

Tél: 04 77 62 43 31

Mail: mairie.chirassimont@copler.fr

Web: www.chirassimont.fr

Ouverture au public :

Du mardi au vendredi de 8h30 à 11h30 Le samedi de 9h30 à 12h00

Permanence de M. le Maire et des adjoints sur RDV

Agence Postale Communale

Tél: 04 77 62 43 31

Ouverture au public :

Mardi au vendredi de 8h30 à 11h30 Samedi de 9h30 à 12h00

Heure limite de dépôt de courrier

Lundi au vendredi: 12h00 Pas de départ le samedi

Bibliothèque Municipale

Jours de permanence

Mardi: 10h30 à 12h Mercredi: 11h à 12h Samedi: 9h30 à 11h

École publique

Tél: 04 77 62 41 42 Directeur: André BAISSAT

Sommaire

P.2Le	es contacts
P.3M	unicipales 2020
P4Le	s finances de la commune
P.5In	fos diverses
P.6Re	ecensement population
P.7Fi	bre optique – Aide habitat
P.8Bá	àtiments – voirie
P.9Fl	eurissement
P.10 & 11D	échets
P.12Vi	e Scolaire
P.13La	culture à l'école
P.14Ca	alendrier des manifestations
P.15 à 20V	ie associative

MUNICIPALES 2020

La communication des collectivités en période électorale est règlementée. Nous pouvons continuer à diffuser des informations, mais aucun propos ne doit promouvoir des candidats.

Dresser un bilan de la mandature qui se termine n'est pas utile, notre publication annuelle vous a, depuis 5 ans, rendu compte des réalisations. Dans une période difficile, avec une baisse de plus d'un tiers de nos dotations annuelles, nos choix ont été contraints.

L'année 2020 sera marquée par l'élection d'un nouveau Conseil Municipal, c'est un moment important dans la vie d'une commune. L'attractivité, la qualité de vie, le développement de notre territoire, dépendent essentiellement des projets réalisés. Au terme de la préparation de cette "Navette" aucune liste de candidatures n'est établie. Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre dernier, évoque dans les questions diverses, la future mandature. Une large majorité des membres du Conseil actuel n'a pas pris de décision pour un renouvellement de mandat. En conséquence nous profitons de ces propos pour inviter toutes celles et ceux qui souhaitent servir leur commune, à s'inscrire pour constituer la prochaine liste. Cette dernière doit être remise en préfecture en février prochain.

Pour être élu(e)s il faut avoir 18 ans révolus, être Français ou citoyen de l'Union Européenne, être électeur ou être contribuable. Si aucune parité femme/homme n'est à respecter pour les communes de moins de mille habitants, elle est souhaitable. La déclaration de candidature est obligatoire, elle peut être déposée individuellement en préfecture, ou remise groupée.

Avec moins de 500 habitants notre commune doit élire 11 personnes. Une liste regroupant les formulaires individuels sera ouverte en mairie pour les candidat(e)s qui souhaitent se présenter groupé(e)s, elle peut inclure plus de 11 postulant(e)s. En 2014 nous avions 15 inscrits, le vote doit retenir au maximum 11 noms. La présentation des noms se fait dans l'ordre d'inscription.

Le Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux de santé et bonheur pour 2020.



Les **élections municipales** seront organisées les dimanches 15 et 22 mars 2020

Les électeurs peuvent s'inscrire jusqu'au 7 février 2020 afin de pouvoir voter pour le scrutin des 15 et 22 mars 2020.

Possède la qualité d'électeur toute personne âgée de 18 ans accomplis, de nationalité française ou citoyen de l'Union Européenne, jouissant de ses droits civils et politiques. La condition de majorité doit être acquise au plus tard la veille du jour du premier scrutin.

Vu le changement pour la gestion des listes électorales qui passe par l'INSEE, tous les électeurs sont invités à vérifier leur bonne inscription sur la liste électorale par le biais du site internet :

www.service-public.fr (rubrique papiers-citoyenneté / élections / quelle est votre situation). Vous pouvez également contacter la mairie.

Rédaction- Administration : Mairie de Chirassimont **Directeur de publication** : Jean Paul Jusselme

Impression: Imprimerie du Coteau

Photo - Composition : Céline André

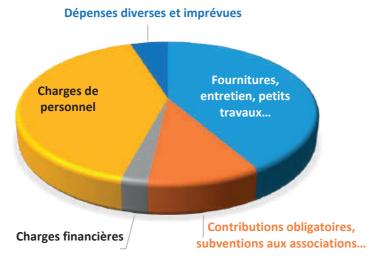
LES FINANCES DE LA COMMUNE - BUDGET 2019

Fonctionnement

RECETTES	Montant	
Produits des services	21 912,50 €	
Impôts et taxes	150 500,00 €	
Subventions de l'Etat	71 800,00 €	
Revenus des immeubles	24 500,00 €	
TOTAL	268 712,50 €	

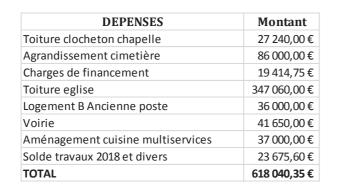


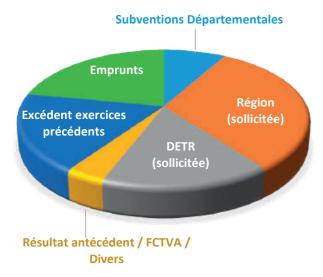




Investissement

RECETTES	Montants
Subventions Départementales	50 323,00€
Région (sollicitée)	195 300,00€
DETR (sollicitée)	99 580,00 €
Résultat antécédent / FCTVA / Divers	23 715,68 €
Excédent exercices précédents	113 308,40 €
Emprunts	135 813,27 €
TOTAL	618 040,35 €







INFOS DIVERSES

■ Lutte contre les agressions canines envers les facteurs

L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhône-Alpes. La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la Direction Exécutive Auvergne Rhône-Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postale :

- Une boîte aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété (il ne faut pas que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage)
- Une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.

La gendarmerie communique...

Comme chaque année à cette saison, les journées raccourcissent et le passage à l'heure d'hiver amplifie ce phénomène. Hélas, cette période voit généralement augmenter sensiblement le nombre de cambriolages et les vols en tous genres. Quelques réflexes et gestes simples peuvent éviter des faits et faire passer le sentiment d'insécurité dans le camp des malfaiteurs.

Penser à verrouiller vos portes de voitures et de domicile même quand vous êtes chez vous. Ne laissez pas dans vos entrées, vos sacs à main, clés de voitures, téléphones, documents administratifs ou moyens de paiement.

En cas d'absence prolongée, prévenez votre brigade de Gendarmerie (opération tranquillité vacances) prévenez des personnes de confiance et faites relever votre courrier.

Qui mieux que vous peut détecter une situation inhabituelle ? Un comportement inhabituel ? En cas de doute, restez vigilants ! n'hésitez pas, **composez le 17**.

24 h/24 et 7j/7, un opérateur spécialisé de la Gendarmerie vous répondra. C'est sa mission, vous ne le dérangerez pas ! Il recueillera toutes les informations que vous communiquerez, évaluera la situation et si nécessaire, fera intervenir une patrouille de Gendarmes.

La Gendarmerie est un service public. Personne ne vous reprochera jamais d'avoir fait appel à nos services. La Communauté de Brigades de BALBIGNY – ST SYMPHORIEN DE LAY

« ADMR pour tous, toute la vie, partout ». Depuis un an, l'ADMR déploie son nouveau slogan. En effet, cette association d'aide à domicile présente sur notre territoire propose des interventions sur 4 pôles :

- Enfance et parentalité auprès des familles ayant des enfants (soutien face à des difficultés temporaires, garde d'enfants)
- Services et soins aux séniors (aide au quotidien, soins infirmiers, équipes spécialisées Alzheimer)
- Accompagnement du handicap (accompagnement personnalisé)
- Entretien de la maison (maison, linge, petit bricolage et jardinerie)

Pour agir au quotidien, l'ADMR recrute, forme des hommes et des femmes pour assurer une qualité des services qu'ils délivrent.

L'ADMR a besoin également de bénévoles : de nombreuses missions sont proposées en fonction des attentes, des connaissances et du temps disponible.

Pour tout renseignement:

www.admr.org ou Maison des services de St Symphorien de Lay au 04 77 62 76 59

RECENSEMENT POPULATION 2020



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaîssance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

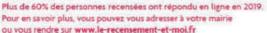
C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE!



Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS







LE RECENSEMENT EN LIGNE, ON A TOUS À Y GAGNER!

COMMENT CA MARCHE?

Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr
et cliquez sur

TO A DOPULATION

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST GRATUIT, NE RÉPONDEZ PAS AUX SITES QUI VOUS RÉCLAMERAIENT DE L'ARGENT

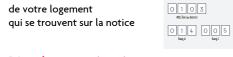
Code d'accès: V Q F T N A 3 3

Mot de passe: M J b q a t 7 7

Saisissez vos codes d'accès personnels

qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise

(3) Entrez ensuite
les informations
de votre logement



(4) Répondez au questionnaire Vous serez guidé à chaque étape.

S Validez et c'est terminé! Envoyer les questionnaires

DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour vous



- Pas de rendez-vous avec l'agent recenseur
 Un remplissage guidé et simplifié
 - Un remplissage guide et simplifie
 Une confidentialité toujours garantie
 - , 0



Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019
- Un recensement moins coûteux

Pour en savoir plus : www.chirassimont.fr

THD 42: LA FIBRE CHEZ MOI!

Une connexion internet jusqu'à 1 GIGA

- 1 Notre commune est éligible à la fibre publique THD42
- 2 Vous pouvez demander l'installation gratuite d'une prise spéciale sur le site internet www.thd42.fr
- 3 Lorque la prise est posée, vous pouvez choisir votre fournisseur d'accès Internet.



Pour tout renseignement, contacter le 04 77 430 855

Un programme porté par



AIDE FINANCIERE HABITAT

La CoPLER vous aide financièrement à rénover votre logement

Pour vos travaux d'isolation, de changement de menuiseries, d'adaptation du logement pour le maintien à domicile.

Depuis plusieurs années, la CoPLER s'est engagée dans la lutte contre la précarité énergétique mais aussi pour l'adaptation des logements au handicap, au maintien de l'autonomie ainsi que la résorption d'habitats insalubres.

Pour que 80% de la population du territoire puisse être aidés, aujourd'hui la CopLER étend son dispositif d'aides pour rénover votre logement.

Qui est éligible ?

- · Les propriétaires occupants ou bailleurs d'un logement de plus de 15 ans. (Les SCI ne sont pas éligibles).
- Dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 1,5 fois le revenu d'un ménage aux ressources dites « modestes » (barème de l'Anah en vigueur).

La CoPLER adhère à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement

L'ADIL est une mission de service public :

- Délivre de façon gratuite et neutre un conseil complet, objectif et personnalisé sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement et à l'urbanisme,
- Ne remplit aucune fonction commerciale, de négociation, et de défense du consommateur.

Pour tout renseignement, l'ADIL est à votre disposition :

à Roanne, 5 Rue Brison

du lundi au vendredi de 8h30 à12h et de 13h30 à 17h, sauf le jeudi après-midi

Bâtiment de la poste

L'aménagement de l'ancien bureau de poste est terminé depuis le 1er avril 2019. Ce local qui n'était plus utilisé, a été entièrement modifié pour créer un appartement de 50 m² de plain-pied très agréable. Ce logement est loué depuis avril et accueille une nouvelle habitante au village.

L'appartement occupé pendant de nombreuses années par Mme Valois Marie-Thérèse étant vacant, le conseil municipal a décidé de le réparer dans son ensemble. Un nouvel agencement a été retenu pour une meilleure utilisation de l'espace. Cet appartement sera entièrement neuf et disponible début 2020 avec 45m² habitable.

Le coût de la rénovation de ces deux logements est important, l'équipe municipale a fait le choix durant tout son mandat de ne pas laisser des locaux vides et surtout proposer des logements en bon état, et maintenir la population.

La commission « bâtiments » s'est réunie de nombreuses fois pour étudier des plans, analyser des devis et choisir les matériaux.

De nombreux travaux d'entretien et de réparations

Chaque année, ce sont plus de 10 000 € dépensés pour l'entretien des nombreux locaux appartenant à la commune. Quelques exemples pour cette année 2019:

- Chauffe-eau à la salle des associations
- Changement de 2 WC à l'école maternelle
- Réparation de gouttières sur le toit de l'église
- Interventions électriques diverses
- Importantes réparations sur le chauffage de la salle d'animation pour un coût de 5 000 €

Projets 2020

L'agrandissement de la cuisine du multiservices devrait débuter au printemps.

L'important dossier concernant la restauration de l'église et du clocheton de la chapelle est en attente de réponse de subventions sollicitées auprès de plusieurs organismes pour un objectif de réalisation courant 2020.

VOIRIE

Comme chaque année une part de nos investissements est consacrée à la voirie.

La première partie du chemin de Clavières, très souvent ravinée par l'eau, a été goudronnée. Nous avons eu recours à un géomètre-expert pour définir et borner la position au départ depuis le chemin de Bûchère. Merci aux riverains qui ont facilité ce travail.

D'autres travaux se déroulent cette fin d'année sur le chemin de Vareilles, de Landine et l'entrée du chemin de la Ravia. Ces réalisations sont soutenues financièrement à 40% par le Conseil Départemental.

Les projets pour 2020 seront consacrés au Chemin du Hameau des Champs.

Merci à Guy Rochard, qui a repris du service 2 mois, en début d'année, pendant l'arrêt de Frédéric, notre agent technique.



EMBELLISSEMENT

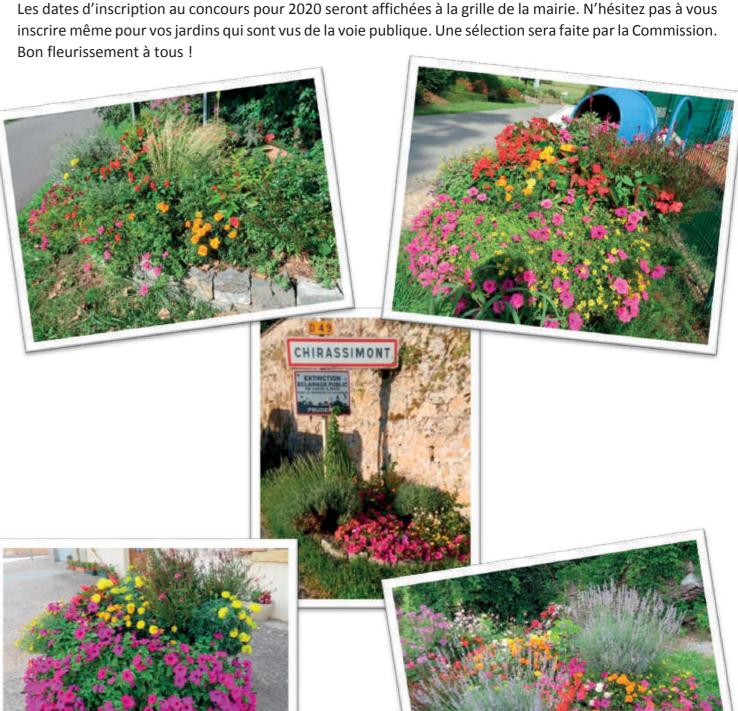
Le fleurissement a encore embelli cette année notre village malgré les fortes chaleurs de ce début d'été. Notre employé communal Fred, nous guide dans nos choix notamment avec un nouveau point de fleurissement « Route de St Cyr » : la mise en place d'une bétonnière qui est en harmonie avec l'environnement.

Merci à ceux qui ont assuré l'arrosage pendant la période de congés.

Quelques pensées et guirlandes scintillantes vont agrémenter notre centre bourg ainsi que la pose d'un sapin durant toute cette fin d'année.

Nous comptons sur le civisme de chacun pour que notre village reste propre et fleuri.

Encouragements aux personnes qui ont participé au Concours Départemental « Fleurir en Loire » et félicitations aux lauréats.



A PARTIR DE 2020, LE TRI SE SIMPLIFIE!

Depuis plusieurs années de nombreuses collectivités l'expérimentent et 24 millions de français appliquaient déjà les nouvelles consignes de tri en 2019. Elles seront généralisées à toute la France en 2022, la CoPLER prend les devants.

Sur notre territoire, dès le 1^{er} janvier 2020, les consignes de tri évoluent et tous les emballages ménagers vont pouvoir se trier, dans le bac jaune fourni par la CoPLER ou le point d'apport volontaire. En plus des emballages habituels (boîtes de conserve, canettes, briques en carton, bouteilles et flacons), vous pourrez désormais trier les pots de yaourts ou compotes, les barquettes en polystyrène, ainsi que les emballages souples (films transparents, sachets individuels, paquets de chips, ...) ou encore les tubes de dentifrice et blisters rigides de viennoiseries.

C'est bien simple, TOUS les emballages se trient, même les plus petits!

Ils seront ensuite expédiés dans un nouveau centre de tri, pour y être séparés en fonction de leur matière et ensuite redirigés vers les filières de valorisation appropriées. De nouveaux objets pourront alors être fabriqués, permettant ainsi d'économiser les matières premières.

Grâce à votre geste, en plus de réduire notre impact sur l'environnement, cela nous permet également de diminuer le coût de traitement de nos déchets en limitant l'enfouissement.

Nous vous rappelons à cette occasion que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Alors n'oubliez pas d'adapter votre consommation, de privilégier le vrac, les grands conditionnements et les contenants réutilisables.

Sur nos déchèteries aussi le réemploi se développe, alors n'hésitez à vous y rendre pour donner une deuxième vie à vos objets! Nos agents d'accueil répondront à toutes vos questions concernant le recyclage. En cas de doute, vous pouvez aussi consulter les sites copler.fr et consignedetri.fr.

ET LA COLLECTE AUSSI VOUS SIMPLIFIE LA VIE!

Avec l'extension des consignes de tri, le volume des emballages va être multiplié par 2, alors qu'à l'inverse votre poubelle « grise » (non recyclable) va diminuer de volume.

C'est pourquoi, afin d'encourager vos efforts de tri, la CoPLER va tout d'abord fournir à chaque foyer des bacs de collecte individuels (le volume dépendra de la taille du ménage).

Cette évolution va permettre d'optimiser le remplissage des camions, et donc le coût du service, qui reste l'un des moins élevé du département. Une collecte hebdomadaire sera toutefois maintenue pour les maisons de retraite, les cantines et les restaurateurs.

Là où les voiries sont trop étroites pour permettre l'accès à nos camions, des points de regroupement (grands bacs de 770l) seront mis à disposition des habitants, pour les ordures ménagères et pour les emballages. Des clés seront remises aux riverains pour éviter des problèmes d'incivilités.

Une partie des points d'apport volontaires sera maintenue, pour fournir des solutions de tri dans les centre-bourgs et les lieux de passage. Le verre et le papier, qui ne doivent pas être mélangés aux emballages, sont toujours à apporter dans notre point-tri, containers situés vers le tennis.

Les bacs sont remis aux habitants depuis le 18 novembre. Ils sont attribués à une adresse et restent la propriété de la collectivité. Si le format fourni ne convient pas, si vous venez d'emménager ou si vous n'avez pas eu de bacs, contactez le service déchets au 04 26 24 10 04 ou sur notre adresse dechets@copler.fr.

CONSIGNES DE TRI



Le temps des vacances écoulé, le village s'anime avec la reprise de l'école, les parents se rencontrent en accompagnant leurs enfants, les cris et rires des écoliers pendant la récréation donnent de la vie au cœur du village.

Malgré de nouvelles inscriptions à la rentrée de septembre 2019, les effectifs sont en baisse. La répartition du RPI Chirassimont – Machézal est comme suit :

École de Machézal : 17 élèves

Maternelle 9 – PS

Primaire 5 – CE2 6 – CM1 6 – CM2 Enseignante et directrice : Caroline MONET

<u>École de Chirassimont</u> : 34 élèves Primaire 7 – CP 7 – CE1

7 – CE1 Enseignant et directeur : André BAISSAT 7 – MS 4 – GS Enseignante : Amandine PERONO



A partir de cette rentrée 2019, l'âge du début de l'obligation d'instruction est à 3 ans. Dans notre RPI, les enfants peuvent aussi être accueillis dès 2 ans.

Plusieurs services sont proposés aux parents : garderie de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 17h30, cantine, transport scolaire. N'hésitez pas à prendre des renseignements en mairie de Chirassimont.

Les enseignants offrent aux enfants diverses activités : prêts de livres en lien avec la bibliothèque municipale, USEP, chorale, etc.... Cette année, une classe cirque est en préparation.

Les élèves de Chirassimont et de Machézal font leur cirque!

Cette année, les élèves des 3 classes du RPI, des petits de maternelle aux CM2, participeront à une classe cirque !

Un projet d'apprentissage qui se déroulera dans les classes sur plusieurs semaines et dont le temps fort se déroulera au mois de mai, avec la venue sur la commune de Machézal du cirque Piccolino.

Il s'installera près de l'école du 4 au 12 mai 2020, avec son chapiteau!

Durant cette semaine, exceptionnellement, tous les enfants du RPI auront classe là - bas !

Pendant 5 jours, les élèves découvriront les diverses activités circassiennes : équilibre, jonglerie, clownerie, Pendant 2h par jour, en alternance avec des temps de classe plus ordinaires.

Forts de leurs apprentissages, ils prépareront un spectacle qui aura lieu le mardi 12 mai, sous le chapiteau, et qui clôturera la classe cirque. Cette représentation sera accessible prioritairement aux familles.

Il est à noter que le cirque Piccolino proposera également une représentation **publique** (de leur spectacle) le <u>samedi 9</u> <u>mai, ouverte à tous</u>! N'hésitez pas à y aller nombreux!



LA CULTURE A L'ÉCOLE

Un grand bal folk le 3 avril à Chirassimont qui réunira des musiciens professionnels et les enfants de l'école du RPI Chirassimont – Machézal ...

C'est un projet qui s'est construit dans le cadre de Terre Buissonnière : celui d'un grand bal participatif associant professionnels et amateurs... pour le plaisir de tous. Tout au long de l'année, les musiciens des Tralala Lovers mènent des ateliers dans les écoles de Chirassimont - Machézal, St Priest la Roche et à La Passerelle. Des ateliers « tout public » sont également proposés pour les adolescents et adultes avec les Folkeux de Pie. Tout ce beau monde se retrouvera sur la scène de la salle d'animation de Chirassimont le vendredi 3 avril 2020 à 20h pour jouer un répertoire qui permettra au public de danser sur cette musique folk du monde entier. Pas de crainte à avoir pour les novices, un maître à danser sera là pour vous initier!

Grand Bal Participatif avec les Tralala lovers et les Folkeux de Pie

Vendredi 3 avril 2020 – 20h – salle d'animation de Chirassimont

Avec la participation des enfants de l'école de Chirassimont - Machézal

Gratuit sur réservation – renseignements et réservations sur www.copler.fr





CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JANVIER

Samedi 18

Pasta Party 12° Comité des fêtes

FÉVRIER

Samedi 1er

Assemblée Générale La Boule Joyeuse

Dimanche 2

Concours belote L'Indépendante

> Samedi 22 Carnaval

Sou des écoles

Dimanche 23

Concours belote Chasse communale

MARS

Dimanche 1er

Théâtre Club de l'Amitié

Samedi 7

Spectacle de Sophie Lièvre **MIC**

Samedi 14

Repas annuel Chasse communale

Samedi 21

Concert de printemps L'Indépendante

Vendredi 27

Concours belote Club de l'Amitié

AVRIL

Vendredi 3 Soirée Folk

MAI

Samedi 9

Spectacle Cirque Machézal

Samedi 15

Soirée privée Classes en 0

JUIN

Samedi 6

Challenge Lili Valois La Boule Joyeuse

Vendredi 19

Fête de la Musique L'Indépendante

JUILLET

Samedi 11

Fêtes des classes

Classes en 0

Samedi 18

But d'honneur La Boule Joyeuse

Vendredi 24

Concours sociétaires La Boule Joyeuse

AOUT

Samedi 1er –

Ball Trap

SEPTEMBRE

Vendredi 18

Dimanche 20

Fête Patronale Comité des Fêtes

OCTOBRE

Soirée théâtre

NOVEMBRE

Samedi 21

Fête Ste Cécile

DÉCEMBRE

Vendredi 4

Au profit du Téléthon

Dimanche 2

Chasse communale

Samedi 19

Lundi 21

Concours boules La Boule Joyeuse

Samedi 24

MIC

L'Indépendante

Concert



Le Club de l'Amitié compte 65 adhérents avec un agenda bien chargé.

Nous faisons des interclubs avec Neulise. Nous attendons des nouveaux retraités pour partager nos loisirs tous les 15 jours, le mardi, à la salle des associations. Le droit d'entrée est de 15 €.

Activités 2020

7 janvier: Galette des rois

4 février : Dégustation de bugnes 1er mars: Théâtre avec la Troupe des Plaines du Coteau

27 mars: Concours de belote ouvert à tous

14 avril: Interclubs avec Neulise

12 mai : Fête de l'Amitié à Montbrison avec Générations Mouvement

26 mai : Voyage (lieu à définir) 9 juillet : Repas grenouilles

16 septembre: Interclubs à Neulise – animation loto

6 octobre : Repas de la Groasse

18 octobre : Repas dansant avec Patricia et Albert

10 décembre : Repas Noël



MJC

L'association compte 21 membres, le bureau s'est renouvelé cette année :

Présidente: Marie Rochard Secrétaire: Philippe Dutel

Secrétaire adjointe : Joëlle Dutel

Trésorière: Chantal Baissat

Trésorière adjointe : Monique Jusselme

Membres: Mi-Jo Chambost et Chantal Muzel

Pratique du Tai Chi et Qi Qong

Tous les mardis soir, de 20h15 à 21h30, Pierre Mabboux enseigne l'art du Chi. Cette pratique assouplit les articulations, développe une respiration profonde, procure une détente musculaire et nerveuse, et augmente la vitalité du pratiquant. Elle développe aussi la force et la souplesse, la concentration et le calme intérieur. Elle apporte bienêtre et relaxation.

Il est possible de rejoindre le groupe existant en venant découvrir gratuitement le déroulement d'une séance. Pour tout renseignement contacter le 06 28 92 02 89.



SOU DES ÉCOLES

Le Sou des Ecoles du RPI Chirassimont Machézal a pour mission de trouver des fonds pour financer des projets pédagogiques au profit de nos deux écoles (sortie scolaire, repas de Noël...)

Pour ce faire, nous organisons tout au long de l'année plusieurs ventes (pizzas, brioches, bugnes) et des manifestations, qui ravissent petits et grands!!

CHIRASSIMONT Sou des Ecoles MACHEZAL

A noter sur vos agendas:

Carnaval : samedi 22 février Bal Folk : vendredi 3 avril

N'hésitez pas à venir partager un moment convivial avec nous. Parlez-en à vos amis, à vos proches, à vos voisins et venez nombreux !!!

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Riche de plus de 700 ouvrages, la Bibliothèque met à la disposition du public gratuitement des romans, des documentaires, des bandes dessinées pour tous les âges.

Le stock des livres est régulièrement renouvelé.

A la demande, il est possible de faire venir un livre de votre choix.

Quinze bénévoles assurent des permanences régulièrement les jours d'ouverture de la mairie.



Permanences

MARDI: 10h30 à 12h MERCREDI: 11h à 12h SAMEDI: 9h30 à 11h

L'INDÉPENDANTE

Le 24 novembre dernier, les musiciens de l'Indépendante ont fêté leur patronne Ste Cécile.

La journée a commencé par une cérémonie religieuse célébré par Père Boudot et animée par Monique et quelques prestations musicales des musiciens.

A l'issue de la messe, M. François Barbaux, représentant la Fédération des Sociétés Musicales de la Loire a remis une médaille à 7 musiciens.

Luc VIGNON a suivi la tradition de la famille VIGNON et est entré à l'Indépendante sur les rangs des tambours en 2007. Sa vie professionnelle ne lui permet pas d'être chaque semaine parmi nous mais nous pouvons compter sur lui dans les moments importants. Il a reçu la médaille pour 12 ans de présence.

Robert COURLET est entré à l'Indépendante en 2006 sur les rangs des bugles. Il fait partie des jeunes recrues en retraite. Il est également membre de l'harmonie de Tarare.

On peut toujours compter sur lui pour animer les rangs les vendredis soirs à la répétition avec une petite blague et une minute d'histoire, son autre passion.

Il est élu au conseil d'administration en 2016 et tient la place de secrétaire adjoint. Il reçoit aujourd'hui la médaille pour 12 ans de présence.

Christelle PAVALLIER est entrée à l'Indépendante en 1999 après avoir suivi des cours de solfège avec Paul Lacroix et Marcel Bénitière. Sa formation au clairon a été assurée par Philippe Dutel et Thomas Jusselme. Christelle est au Conseil d'Administration depuis 2007 et n'a jamais quitté la place de vice-présidente, une place qu'elle assure avec sérieux et beaucoup de patience pour s'occuper des sondages auprès de chaque musicien pour connaître leur disponibilité à chaque sortie. Elle reçoit aujourd'hui la médaille de Bronze pour 20 ans d'activités au sein de l'Indépendante.

Philippe ANDRÉ est entré à la société en 1978 en qualité de porte-drapeau. Il est sollicité en 1986 pour prendre la grosse caisse.

Sa formation se fait alors « sur le tas » assurée par Marcel Benitière et Philippe Vignon. Philippe occupe une place importante à la société puisqu'il joue toujours en soliste. Il est élu au conseil d'administration de 1984 à 2008 où il fut successivement trésorier adjoint, secrétaire adjoint puis vice-président très actif. Après une petite pause, il reprend du service de 2011 à 2016 en tant que secrétaire adjoint et trésorier. Il est toujours disponible pour donner un coup de main à chaque occasion.

Il reçoit aujourd'hui la médaille d'Or pour 40 années de présence.

Jean Paul JUSSELME est entré à la société en 1962 après une solide formation au tambour par Robert Vignon. Il intègre pour 16 mois la musique militaire du 99^{ème} à Lyon où il parfait sa formation. Ensuite pour des raisons professionnelles, il s'éloigne de l'Indépendante pour reprendre du service en 1984 à la grande joie de Robert Vignon. A son retour, il a formé bénévolement de nombreux tambours.

Il est resté 27 années au conseil d'administration au poste de trésorier, il reçoit aujourd'hui la médaille d'Or pour 40 années de présence.

Philippe VIGNON est entré à la société en 1966, continuant ainsi la tradition du tambour dans la famille VIGNON. Médaillé à maintes reprises pour ses années de présence, son dévouement, ses années de direction et ses compétences au tambour. Aujourd'hui, il reçoit la médaille VÉTÉRAN pour avoir 65 ans dont 53 ans au sein de l'Indépendante.

Sylvie TERRIER a été surprise lorsque son nom est prononcé, elle a reçu la médaille pour la récompenser de son dévouement pour la pratique de la musique. Sylvie a défilé comme « cantinière » (port du petit tonneau) dès l'âge de 6 ans. Elle a commencé son apprentissage à l'école de musique de l'Indépendante avec Philippe Vignon au solfège et Marcel Bénitière au bugle. Elle a fait partie du premier recrutement des filles à l'Indépendante. Depuis longtemps, elle est la seule « rescapée ».

Elle entre sur les rangs en 1977 au bugle et forme depuis longtemps un binôme fidèle et acharné avec notre petit Marcel. Depuis 1983, l'année où elle a occupé le poste de trésorière, elle cumule les mandats...devient responsable des tenues, puis vice-présidente pour enfin être présidente depuis 2017.



16 ______ 17

CHASSE COMMUNALE

Notre société recense 17 membres pour cette saison 2019-2020.

Les activités 2019 :

Le concours de belote a eu une bonne affluence, merci à tous d'avoir participé.

Le repas des chasseurs se maintient en nombre. Merci aux propriétaires de terrains, sans qui la société n'existerait pas. Nous rappelons que notre société est communale.

Merci aux participants pour la battue aux pigeons, aux rebouchages de trous faits par les sangliers dans les prairies. Toutes ces activités sont des services qui montrent que les chasseurs ne sont pas là uniquement pour détruire mais aussi pour réguler.

Notre ball-trap a été un succès, notre société organisait seule cette lourde manifestation. Merci aux gros efforts de chacun.

Bonnes journées de chasse à tous.

Activités 2020

23 février : concours de belote 15 mars : repas des chasseurs 2 et 3 août : ball-trap 22 novembre : vente de boudins



BOULE JOYEUSE

Cette année, la Joyeuse Boule a fêté ses 90 ans.

La société compte 9 licences - 4 loisirs et 9 membres. Les 22 sociétaires sont prêts à ouvrir leur local à tout nouvel adhérent. N'hésitez pas à venir passer un agréable après midi les vendredis sur le terrain de boules.



COMITÉ DES FETES

L'année 2019 a débuté par la traditionnelle Pasta Party!

Puis en septembre, la fête patronale a ravi les villageois pendant 3 jours!

Comme d'habitude, le concours de pétanque a eu lieu le vendredi soir. Samedi, l'Intervillages a vu s'affronter des équipes des villages des alentours dans la bonne humeur et la rigolade! Les enfants venus nombreux ont participé à la retraite aux flambeaux accompagnés par l'Orphéon de Brullioles avant le feu d'artifice. Dimanche, Bastien, le magicien a enjoué le public avant de laisser la place à Johnny Mirador!

Les membres du comité des fêtes se sont offerts une pause au Cabaret « Le Moulin bleu » à Thiers avant de préparer les animations pour 2020 !



Une équipe bien « fête »!

Une vague rouge au cabaret

« Le moulin bleu »



En 2020

<u>Samedi 18 janvier</u> : Pasta Party 12 <u>Vendredi 18, samedi 19, dimanche 20 septembre</u> : Fête patronale

